

PROTOCOLE CANTINE ET/OU GARDERIE

Dans le cadre de votre inscription à la cantine et/ou à la garderie, nous vous rappelons les démarches à adopter, afin de pouvoir gérer au mieux la qualité des services et d'accueil que nous vous proposons.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

	Présence / absence occasionnelles	Présence / absence occasionnelles du lundi
Personne(s) à prévenir	La responsable de la garderie périscolaire : Mme GRUET, au 06.37.91.69.25 La responsable garderie / restauration scolaire (à la mairie) : au 04.73.94.86.37 ou par email : contact@puy-guillaume.fr	
Délai pour prévenir	Au moins la veille, ou si urgence, le jour même, avant 14h00 (pour la garderie du soir).	Le jour même (lundi), contacter uniquement la responsable de la garderie périscolaire, avant 14h00 (pour la garderie du soir). Vous pourrez contacter la responsable garderie / restauration scolaire (service comptabilité de la mairie) uniquement jusqu'au samedi matin 11h30.

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les élèves de l'école maternelle.

	Présence / absence occasionnelles	Présence / absence occasionnelles du lundi
Personne(s) à prévenir	La responsable garderie / restauration scolaire (à la mairie) : au 04.73.94.86.37 ou par email : contact@puy-guillaume.fr	La Directrice de l'école, Mme AUDEBERT , en s'adressant directement à elle à l'école.
Délai pour prévenir	Au moins la veille, ou si urgence, le jour même, avant 9h00. (Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur).	Uniquement le lundi matin pendant l'entrée en classe.

Pour les élèves de l'école élémentaire.

	Présence / absence occasionnelles	Présence / absence occasionnelles du lundi
Personne(s) à prévenir	La responsable garderie / restauration scolaire (à la mairie) : au 04.73.94.86.37 ou par email : contact@puy-guillaume.fr	Mme GRUET, au 06.37.91.69.25
Délai pour prévenir	Au moins la veille, ou si urgence, le jour même, avant 9h00. (Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur).	Le lundi concerné, avant 9h00.

Je vous rappelle qu'en aucun cas vous ne devez vous adresser aux enseignants pour communiquer sur des inscriptions à la cantine et/ou à la garderie. Veuillez donc vous adresser aux personnes indiquées ci-dessus.

Enfin, la présence ou absence de l'enfant doit être communiquée **par un responsable majeur, et non pas par l'enfant lui-même.**

En vous remerciant de votre compréhension.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Cécile DE REVIÈRE